

	<h1>TECHNIQUES D'HYGIENE DES MAINS POUR LES SALARIES DU POLE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL</h1>	<p>SMS-HS-PROT01-V1 Date d'application : 21/04/2021</p>
---	--	---

## I. OBJET ET/OU OBJECTIFS

Ce protocole a pour objectif de définir les méthodes d'hygiène des mains afin de prévenir la transmission croisée de microorganismes d'une personne à une autre. Il convient de choisir la méthode d'hygiène des mains adaptée en fonction du risque.

Trois méthodes existent :

- Lavage simple des mains par utilisation d'eau et de savon doux,
- Friction hygiénique des mains par utilisation de produit hydro alcoolique,
- Lavage chirurgical des mains réservé à un haut niveau de risque en chirurgie dentaire. Cette méthode d'hygiène des mains ne concernant que la filière dentaire fait l'objet d'un protocole spécifique non détaillé ci-dessous.

## II. DOMAINES D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNÉES

Ce protocole s'applique à tout le personnel de la Mutualité Française Charente en contact direct avec le patient / usager / résident / client.

## III. DÉFINITIONS ET/OU ABRÉVIATIONS

Flore résidente : regroupe les germes de la flore endogène, non pathogène pour le sujet sain, (staphylococcus épidermidis, corynébactéries...). Elle a une faible virulence, toutefois un geste invasif peut la modifier et induire un processus infectieux.

Flore transitoire : appelée également flore superficielle, elle provient d'autres réservoirs (objets, êtres humains, environnement...). Elle varie selon la nature des activités de soins. S'y intègrent les bactéries multi résistantes.

Lavage simple des mains : opération qui consiste à éliminer les salissures visibles et **réduire** la flore transitoire par action mécanique, en utilisant de l'eau et du savon doux.

Désinfection des mains par frictions : opération qui consiste à **éliminer** la flore transitoire en utilisant un produit désinfectant (produit hydro alcoolique).

Transmission croisée : Elle définit la transmission de certains micro-organismes (bactéries, virus, champignons) de patient à patient, de l'environnement à un patient. Transmission par contact - Transmission par gouttelettes – Transmissions aériennes.

	Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Nom :	Claire Broncy Infirmière hygiéniste	Nawal LAHMER Responsable Qualité	Delphine LAMOTHE PELLETIER Directrice générale
Date :	21/04/2021	21/04/2021	21/04/2021
Visa :			

FHA : Friction Hydro Alcoolique.

ICSHA : Indicateur de Consommation des Solutions Hydro Alcooliques.

UU : Usage Unique.

PHA : Produit Hydro Alcoolique.

#### IV. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Prérequis permettant un geste d'hygiène des mains de qualité en milieu de soins :

- Tenue professionnelle à manches courtes,
- Ongles courts, sans vernis,
- Absence de faux ongles,
- Zéro bijou y compris l'alliance,
- L'utilisation de gants ne remplace pas l'hygiène des mains.

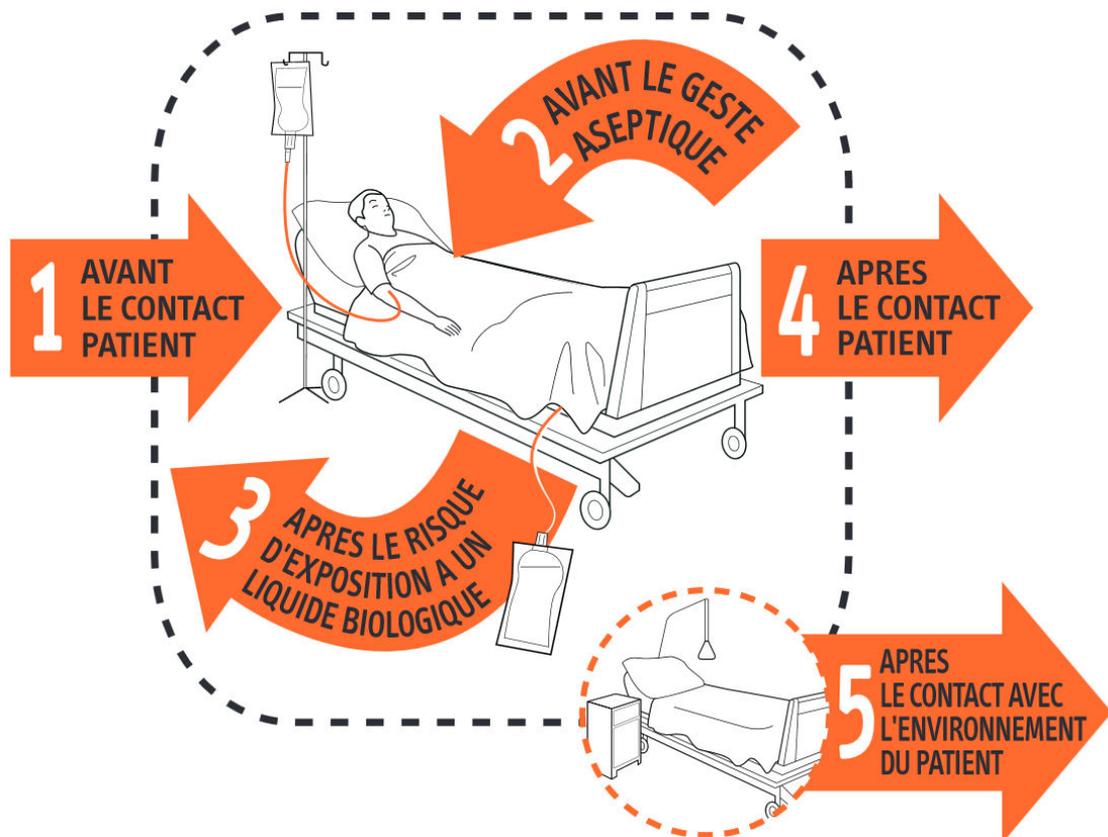
##### a. Indications et contre-indications des 2 méthodes :

LAVAGE SIMPLE	FRICITION HYGIENIQUE PAR UN PRODUIT HYDRO ALCOOLIQUE
<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Indications strictes</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Mains visuellement sales, mouillées ou poudrées,</li><li>○ Après contact accidentel avec un produit d'origine biologique (sang, urines...) cette procédure sera complétée d'une FHA,</li><li>○ En cas de gale,</li><li>○ En cas d'infection à clostridium difficile,</li><li>○ Si présence de lésions cutanées sur les mains.</li></ul></li><li>• <u>Indications recommandées</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Après tout geste de la vie courante :<ul style="list-style-type: none"><li>• Être aller aux toilettes,</li><li>• Se moucher,</li><li>• Tousser,</li><li>• Éternuer.</li></ul></li><li>○ Avant et après les activités hôtelières,</li><li>○ Après manipulation d'emballages.</li></ul></li></ul> <p> Risque d'irritation et sécheresse cutanée lors de lavages répétés.</p>	<p><b>Utilisation strictement réservée sur mains sèches, visuellement propres, et sans poudre</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Indications strictes</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Avant un geste aseptique (pose cathéter, sonde vésicale...),</li><li>○ Lorsqu'un patient ou résident est placé en précautions d'hygiène complémentaires de type « contact »,</li><li>○ Lorsqu'un patient ou résident est infecté.</li></ul></li><li>• <u>Indications recommandées</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Avant et après tout contact physique avec un patient/résident ou son environnement,</li><li>○ Pose et retrait des gants de soins à UU,</li><li>○ Entre un soin propre et un soin invasif chez une même personne.</li></ul></li><li>• <u>Contre-indications</u> : Les produits hydro alcooliques sont inefficaces :<ul style="list-style-type: none"><li>- Sur les parasites notamment le sarcopte (agent infectieux de la gale),</li><li>- Sur le clostridium difficile (germe responsable d'infections digestives).</li></ul></li></ul>

En milieu de soins, au regard des nombreuses opportunités d'hygiène des mains, il est recommandé par le ministère de la santé de privilégier la FHA qui est :

- Plus rapide,
- Plus efficace,
- Plus simple d'utilisation,
- Mieux tolérée sur le plan cutané, moins de sécheresse (si respect de la technique de friction jusqu'à séchage complet).

Recommandations de l'OMS :

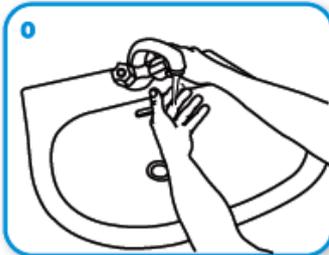


<b>1</b> AVANT LE CONTACT PATIENT	<p><b>QUAND ?</b> Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il s'approche du patient pour le toucher</p> <p><b>POURQUOI ?</b> Pour protéger le patient des germes transportés par les mains du professionnel</p>
<b>2</b> AVANT LE GESTE ASEPTIQUE	<p><b>QUAND ?</b> Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement avant d'exécuter un geste aseptique</p> <p><b>POURQUOI ?</b> Pour protéger le patient de l'inoculation de germes y compris ceux provenant de son propre corps</p>
<b>3</b> APRES LE RISQUE D'EXPOSITION A UN LIQUIDE BIOLOGIQUE	<p><b>QUAND ?</b> Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement après avoir été exposé potentiellement ou effectivement à un liquide biologique</p> <p><b>POURQUOI ?</b> Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes</p>
<b>4</b> APRES LE CONTACT PATIENT	<p><b>QUAND ?</b> Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte le patient après l'avoir touché</p> <p><b>POURQUOI ?</b> Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes</p>
<b>5</b> APRES LE CONTACT AVEC L'ENVIRONNEMENT DU PATIENT	<p><b>QUAND ?</b> Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte l'environnement du patient après avoir touché des surfaces et objets - même sans avoir touché le patient</p> <p><b>POURQUOI ?</b> Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes</p>

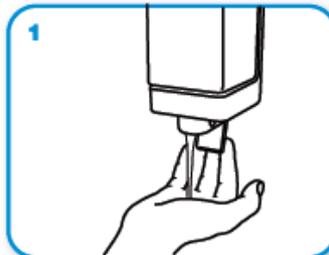
## b. Procédure de lavage simple des mains



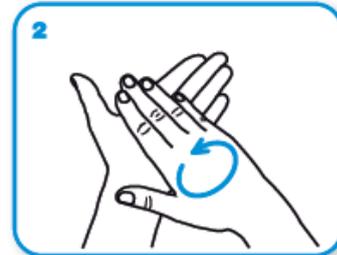
Durée de la procédure : **40-60 secondes**



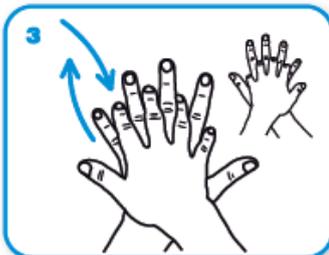
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



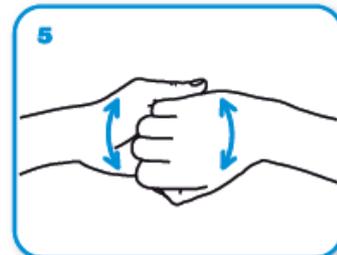
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



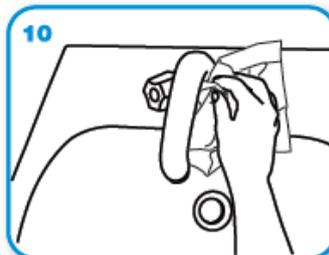
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Rincer les mains à l'eau,



### c. Procédure de friction hydro alcoolique des mains (FHA)

#### 7 ETAPES

Prendre une dose de produit (3ml pour la plupart des fournisseurs)  
qui correspond en général à une pression de pompe



**FRICIONNER LES MAINS JUSQU'À SECHAGE COMPLET**

#### **d. Mesure incitative**

La Mutualité Française Charente engage tous ses établissements / services à promouvoir l'hygiène des mains :

- En participant à la journée « hygiène des mains » organisée chaque année le 5 mai par l'Organisation Mondiale de la Santé en réalisant des actions de sensibilisations auprès du personnel, des patients, des résidents, des clients, des usagers et des partenaires / prestataires / fournisseurs présents cette même journée.
- En informant le personnel par des actions de formation interne (hygiéniste, fournisseurs) et en participant à la semaine sécurité des patients, proposée par le ministère de la santé, en novembre de chaque année.
- En diffusant le flyer « hygiène mains » au domicile des patients pris en charge par la filière domicile (annexe 1).
- En communiquant par affichage sur les méthodes et techniques d'hygiène des mains via 2 affiches (annexes 2).

L'établissement d'hospitalisation à domicile (HAD) effectue un suivi mensuel des consommations de PHA pour l'indicateur national « ICSHA ».

#### **ANNEXES**

Annexe 1 : Flyer « Hygiène des mains » (Filière Domicile à destination des patients)

Annexes 2 :

- Affiches « Missions mains propres » (Filière EHPAD)
- Affiches « Mains propres » (Tous les services)

<b>NATURE DES MODIFICATIONS</b>		
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la modification</b>
1	21/04/2021	Création du protocole (Remplace HS03-PRO01-V1)